

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-29

RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

Lors de sa séance du 22 décembre 1982 et 31 Octobre 1985, le Conseil Général a décidé d'allouer, dans le cadre de la restauration du patrimoine architectural et culturel, une subvention aux communes et particuliers qui souhaiteraient restaurer un pigeonnier dans son projet original.

Par délibération en date du 19 décembre 1988, cette politique a été élargie aux puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et moulins à vent.

La dépense subventionnable retenue pour ces travaux de restauration est plafonnée à **10 300 € HT** ; par ailleurs, le taux de subvention est fixé à 36 % (**3 708 €** maximum par opération).

Lors de sa réunion consacrée au vote du Budget Primitif 2006, l'Assemblée Départementale a voté une autorisation de programme de **80 000 €** pour les particuliers et de **10 000 €** pour les communes.

Je vous propose d'examiner les demandes qui figurent dans les tableaux ci-joints (annexe I et II).

Ces dossiers présentés par des particuliers et communes et étudiés par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, ont été examinés par la commission ad hoc lors de sa réunion du 10 avril 2006. Un avis favorable a été émis sous réserve des observations techniques formulées, étant bien précisé que chaque bénéficiaire devra impérativement signaler à l'Agence des Bâtiments de France le commencement des travaux.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

Dans l'hypothèse où les propositions ci-dessus recevraient votre agrément, la situation budgétaire des lignes s'y rapportant serait la suivante :

PARTICULIERS :

Article 20424, Sous-Fonction 312

- Autorisation de programme**80 000 €**
- Engagement à la précédente commission/
- Engagement à la présente commission**49 192 €**
- Reliquat**30 808 €**

COMMUNES :

Article 2041411, Sous-Fonction 312

- Autorisation de programme**10 000 €**
- Engagement à la précédente commission/
- Engagement à la présente commission**3 708 €**
- Reliquat**6 292 €**

RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

ANNEXE I

COMMUNES

Noms	Coût des Travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant Subvention
MONTAUBAN Pigeonnier à Gasseras-	25 829 €	10 300 €	36 %	3 708 €
TOTAL				3 708 €

RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

ANNEXE II

PARTICULIERS

Noms	Coût des Travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant Subvention
1 - ARNAUDY Christophe PERISSE Fabienne 82700 MONTECH Pigeonnier	8 191 €	8 191 €	36 %	2 948 €
2 - BERAUDO Alain 82000 MONTAUBAN Pigeonnier - CLT 2599	12 143 €	10 300 €	36 %	3 708 €
3 - BRUN Marie-Claude 82400 GOLFECH Pigeonnier à Golfech	14 255 €	10 300 €	36 %	3 708 €
4 - CARRERE Alain 82500 BEAUMONT de LOMAGNE Ferme Envidalot – Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne Année I	83 666 €	83 666 €	Forfait	15 000 €
5 - D'ARMAGNAC de CASTANET Pierre 46260 VARAIRE Ensemble agricole à Castanet	43 459 €	43 459 €	Forfait	6 170 €
6 - DENOUX J. 82300 CAUSSADE Pigeonnier	6 875 €	6 875 €	36 %	2 475 €
7 - FERRU Jean-Michel 82220 LABARTHE Moulin St Géraud à Labarthe	21 827 €	10 300 €	36 %	3 708 €
8 - GARRIGUES Karine VERDIER Nicolas 82440 REALVILLE Pigeonnier à St Vincent d'Autejac	12 233 €	10 300 €	36 %	3 708 €

Noms	Coût des Travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant Subvention
9 - KILLI John 82110 ST AMANS de PELLAGAL Pigeonnier (complément)	3 657 €	3 657 €	36 %	1 316 €
10 - MOLINIE Christian 82100 CASTELSARRASIN Pigeonnier	5 979 €	5 979 €	36 %	2 152 €
11 - RICHARD Sébastien 82150 MONTAIGU de QUERCY Pigeonnier et puits	7 180 €	7 180 €	36 %	2 584 €
12 - THEAU Roland 82000 MONTAUBAN Pigeonnier tour	4 765 €	4 765 €	36 %	1 715 €
TOTAL				49 192 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-29

**RESTAURATION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL ET CULTUREL**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission Ad Hoc réunie le 10 avril 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes telles que réparties en annexe sous réserve des observations techniques formulées :
 - Communes 3 708 €
 - Particuliers 49 192 €
- Précise que chaque bénéficiaire devra impérativement signaler à l'Agence des Bâtiments de France le commencement des travaux ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041411, sous-fonction 312 pour les communes, et à l'article 20424, sous-fonction 312 pour les particuliers, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

CP 06/05-29an1

ANNEXE I

COMMUNES

Noms	Coût des Travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant Subvention
MONTAUBAN	25 829 €	10 300 €	36 %	3 708 €
Pigeonnier à Gasseras-				
TOTAL				3 708 €

Le Président,

ANNEXE II

PARTICULIERS

Lieux	Coût des Travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant Subvention
1 - Pigeonnier à Montech	8 191 €	8 191 €	36 %	2 948 €
2 - Pigeonnier à Montauban	12 143 €	10 300 €	36 %	3 708 €
3 - Pigeonnier à Golfech	14 255 €	10 300 €	36 %	3 708 €
4 -Ferme Envidalot – Contrat de Pays Garonne- Quercy-Gascogne Année I	83 666 €	83 666 €	Forfait	15 000 €
5 -Ensemble agricole à Castanet	43 459 €	43 459 €	Forfait	6 170 €
6 - Pigeonnier à Caussade	6 875 €	6 875 €	36 %	2 475 €
7 - Moulin St Géraud à Labarthe	21 827 €	10 300 €	36 %	3 708 €
8 - Pigeonnier à St Vincent d'Autejac	12 233 €	10 300 €	36 %	3 708 €

Noms	Coût des Travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant Subvention
9 - Pigeonnier à Saint-Amans de Pellagal (complément)	3 657 €	3 657 €	36 %	1 316 €
10 - Pigeonnier à Castelsarrasin	5 979 €	5 979 €	36 %	2 152 €
11 - Pigeonnier et puits à Montaigu-de-Quercy	7 180 €	7 180 €	36 %	2 584 €
12-Pigeonnier tour à Montauban	4 765 €	4 765 €	36 %	1 715 €
TOTAL				49 192 €

Le Président,